



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

C.A.P.P.E.I.

Session 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dossier de candidature

A transmettre PAR VOIE POSTALE, EN RECOMMANDE SIMPLE, pour le 13 décembre 2019 dernier délai (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

Rectorat de l'académie de Limoges
Bureau DEC2
13 rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX

<p><u>NOM DE FAMILLE</u> :</p> <p><u>Prénoms</u> :</p> <p><u>Né(e) le</u> : à</p>	<p><u>NOM D'USAGE</u> :</p>
<p><u>Adresse personnelle</u></p> <p>Téléphone personnel :</p> <p>Courriel professionnel : @ac-limoges.fr</p>	
<p><u>Affectation actuelle</u> :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 1^{er} degré <input type="checkbox"/> 2nd degré</p> <p>Établissement :</p> <p>Adresse :</p> <p>Courriel de l'établissement :</p> <p>IEN de circonscription ou inspecteur de la discipline :</p>	
<p><u>Qualité</u> :</p> <p>Enseignement public : <input type="checkbox"/> fonctionnaire titulaire <input type="checkbox"/> CDI</p> <p>Corps :</p> <p>Enseignement privé sous contrat : <input type="checkbox"/> maître de l'enseignement privé en CDI (préciser le statut)</p> <p>Quotité de service *:</p> <p>* à préciser sur un poste nécessitant une compétence d'enseignant spécialisé</p> <p>Fonctions :</p>	

Je soussigné(e).....

sollicite mon inscription à l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive – CAPPEI - session 2020.

- inscription au CAPPEI complet
- inscription à la première épreuve du CAPPEI : modalité réservée aux enseignants du 2nd degré non spécialisés, exerçant majoritairement leurs fonctions sur un poste nécessitant une compétence d'enseignant spécialisé
- inscription à la troisième épreuve du CAPPEI : modalité réservée aux titulaires du 2 CA-SH (fournir la copie du diplôme)

- candidat libre
- candidat en formation – adresse du centre de formation

A préciser uniquement pour les enseignants en formation préparatoire au CAPPEI en 2019-2020 :

Module de professionnalisation choisi en formation :

- coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- enseigner en Unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux
- enseigner en SEGPA
- enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé
- Travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)
- Exercer comme enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou secrétaire de la commission d'orientation vers les enseignements adaptés du 2nd degré (CDOEA). (module accessible en 2^e spécialisation après expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé).

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que je fournis sont exacts et que j'ai pris connaissance de l'intégralité des textes réglementaires cités ci-après.

Fait à Le
Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- Le Recteur de l'académie de Limoges
 - Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de
- certifie que M/Mme
réunit bien les conditions fixées par le décret n° 2017-169 du 10/02/2017 pour faire acte de candidature au CAPPEI.

Fait à Le
Signature :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps pour les enseignants du public
- une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat
- une photocopie de la carte nationale d'identité
- une photocopie du 2CA-SH le cas échéant.
- l'imprimé emploi du temps ci-joint en annexe pour les enseignants du 2nd degré

Textes réglementaires :

- Décret n°2017-169 du 10/02/2017 – NOR : MENE1704063D - Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Pratique de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée.
- Arrêté du 10/02/2017 – NOR : MENE1704067A – Organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.
- Circulaire n°2017-026 du 14/02/2017 – NOR : MENE1704263C – Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).

Mesures transitoires :

**Pendant une durée de cinq ans les enseignants du 2nd degré affectés à la date de parution du décret n°169 du 10 février 2017 dans les établissements scolaires et dans les établissements et services mentionnés au second alinéa de l'article 1er du décret sans obtenir le 2CA-SH, se présentent à la seule épreuve 1 du CAPPEI. Le jury délivre ce certificat d'aptitude s'ils obtiennent une note égale ou supérieure à 10/20 à cette unique épreuve.*

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Il comporte trois épreuves consécutives devant une commission désignée par le jury :

Epreuve 1 : une séance pédagogique d'une durée de 45 minutes avec un groupe d'élèves, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques de l'enseignant.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Epreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Epreuve 3 : la présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrement audio, vidéo, etc....).

Notation :

Chaque épreuve est notée sur 20.

Une note au moins égale à 10 sur 20 à chaque épreuve est exigée pour l'obtention du Cappei. Le candidat qui, après un premier échec à l'examen, s'inscrit à la session d'examen qui suit celle à laquelle il a échoué, peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à la première session.

Les enseignants titulaires du 2CA-SH exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires et les établissements et services mentionnés au 2nd alinéa de l'article 1^{er} du décret n°2017-169 du 10 février 2017 se présentent à la seule épreuve 3 de cet examen. Le jury leur délivre ce certificat d'aptitude s'ils obtiennent une note égale ou supérieure à 10/20 à cette unique épreuve.

Dossier

Les candidats devront adresser leur dossier (épreuve 2), en 5 exemplaires, **au plus tard le 1er avril 2020** par envoi postal en recommandé simple à l'adresse :

*Rectorat de l'Académie de Limoges
Bureau DEC2
13 rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX*

**ANNEXE
CAPPEI - Session 2020**

Nom : Prénom :
Etablissement d'exercice :

Discipline :

Horaires précis	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :
	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :	Classe : Salle : Effectif total : Effectif CAPPEI :

Précisez la nature du handicap, de la maladie et/ou des difficultés scolaires graves pour chaque élève nécessitant des enseignements adaptés :

Pour les élèves de SEGPA ou d'UPI, indiquez les jours et les horaires de présence :

Indiquez les voyages scolaires, stages... prévus en mai 2020 :